

Sons d'Cloches

Journal municipal

120 rue des Églises, Kinnear's Mills, (Qc) G0N 1K0



Décembre 2021

- PATINOIRE
- ACTIVITÉ DE NOËL
- COURS DE PEINTURE

Photo : Gilbert Fiset

Vous pouvez consulter les éditions du «Sons d'Cloches» sur le site internet de la municipalité.



418 424-3377



418 424-3015



info@kinnearsmills.com



www.kinnearsmills.com



KINNEAR'S MILLS

Municipalité

Sons d'Cloches

Décembre 2021

Table des matières

La municipalité vous informe.....	3-4-5
Numéros de téléphone importants à retenir.....	5
Carrefour Alimentaire des Appalaches.....	6-7
Horaire de la patinoire.....	8
Cours de patinage.....	9
Kinnear's Mills à l'écoute de ses familles et de ses aînés.....	10
Chauffage d'appoint.....	11
Offre d'emploi.....	12
Marley - Intervention canine et gastronomie animale.....	13
Avis public.....	14
Cours de peinture.....	15
Répertoire des services aux aînés.....	16
Opération nationale concertée.....	17
Activité de Noël.....	18
Prix de participation pour l'activité de Noël.....	19
Rémunération et allocation de dépenses des élus.....	20-21-22
Projet de garderie.....	22
Mot d'Héritage Kinnear's Mills.....	23

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du 20 décembre 2021 au 3 janvier 2022 inclusivement.





RÉSUMÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021 CONCERNANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Mme Joanne Labranche et appuyé par M. James Allan et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.

LECTURE ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

Proposé par M. James Allan et appuyé par M. Roger Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers que le budget de la municipalité de Kinnear's Mills pour l'année 2022, lequel se lit comme suit, soit adopté :

REVENUS :

Taxes	853 306
Autres revenus	270 720
Transferts	243 903
TOTAL REVENUS	1 367 929

DÉPENSES :

Administration générale	421 049
Sécurité publique	113 759
Transport routier	535 440
Hygiène du milieu	54 753
Aménagement et urbanisme	38 412
Loisirs et culture	107 813
Frais de financement	14 583
Autres activités financières	0
Affectations	15 520
Règlement d'emprunt #493	65 600

TOTAL DÉPENSES **1 367 929**

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 6 DÉCEMBRE 2021

DÉCLARATION DES ÉLUS EN VERTU DU RÈGLEMENT 486 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ

La directrice générale mentionne qu'il n'y a aucune inscription au registre tenu en vertu de la Loi sur l'Éthique et la Déontologie pour l'année 2021.

Aucun élu municipal n'a déclaré avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le point 5.3.5 de l'article 5.3 de la Loi sur l'éthique.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 506 DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS DE MOTION est donné par M. Roger Gosselin et appuyé par M. Robert Sanfaçon et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de la municipalité de Kinnear's Mills adoptera le règlement 506 décrétant la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil.

M. Carl Dubois mentionne qu'il est contre.

ACHAT D'UN TRACTEUR

La municipalité de Kinnear's Mills a reçu une lettre de garantie de Tapisserie Expert inc. (M. Roby Roy) de St-Benoit Lâbre pour la vente d'un tracteur Massey Ferguson, modèle 5455, année 2008 au montant de 59 000 \$.

Il est proposé par M. Roger Gosselin et appuyé par M. Robert Sanfaçon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité procède à l'achat du tracteur au prix de 59 000 \$ et ce, suite à une inspection demandée par la municipalité qui confirme que le tracteur est en bonne condition.

UTILISATION DU FONDS DE ROULEMENT POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR

Il est proposé par M. Carl Dubois et appuyé par Mme Marisol Brochu et résolu à l'unanimité des conseillers d'utiliser le fonds de roulement pour l'achat d'un tracteur Massey Ferguson, modèle 5455, année 2008 au montant de 59 000 \$ tel que stipulé au règlement numéro 275 et modifié par le règlement numéro 477.

Le remboursement du fonds de roulement sera effectué sur une période de cinq ans, soit le ou vers le 15 avril de 2022 à 2026.

ADOPTION DU BUDGET DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE INCENDIE

Proposé par M. Robert Sanfaçon et appuyé par M. Carl Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le budget du service incendie au montant total de 202 298 \$ soit adopté et que les quotes-parts respectives des trois municipalités soient appliquées, et que des frais d'administration de 2% soient versés à la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds en fonction des quotes-parts.

QU'une copie de cette résolution soit envoyée aux municipalités de St-Jacques-de-Leeds et de St-Pierre-de-Broughton.

Note : M. Roger Gosselin s'est retiré des délibérations.

**** La quote-part de la municipalité de Kinnear's Mills est de 28% ****

CENTRE D'ARCHIVES DE LA RÉGION DE THETFORD

Il est proposé par Mme Joanne Labranche et appuyé par M. Robert Sanfaçon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer la contribution pour l'année 2021 au montant de 60,32 \$ au Centre d'archives de la région de Thetford.

Les procès-verbaux sont disponibles sur le site internet : www.kinnearsmills.com

Numéros de téléphone importants à retenir

Municipalité de Kinnear's Mills.....	418 424-3377
M. Marquis Bédard, maire.....	418 332-6036
M. David Hogan, inspecteur en voirie.....	418 424-0082
M. David Mercier, inspecteur en bâtiment et en environnement.....	418 424-3783
Mme Claudette Perreault, location de la salle municipale.....	418 424-3377
Local des aînés et des jeunes.....	418 424-0327
Mme Josyane Dufresne-Dubois, coordonnatrice en développement.....	418 424-0082

Permis pour feu:

M. Roger Gosselin.....	418 332-0825
M. Germain Payeur.....	418 424-3370/418 334-9737

Comités consultatifs:

M. Roger Gosselin, incendie, sécurité civile et voirie.....	418 332-0825
Mme Joanne Labranche, comité MADA-PFM, Culture et patrimoine.....	418 424-3143
M. James Allan, culture et patrimoine, comité de dérogation et comm.anglophone.....	418 334-6812
M. Carl Dubois, Aménagement,urbanisme et environnement.....	418 332-7076
Mme Marisol Brochu, loisirs et parc, Coordination et communications.....	581 724-0085
M. Robert Sanfaçon, Voirie,embellissement et sécurité civile.....	418-951-4972



**LE CARREFOUR
ALIMENTAIRE**
DES APPALACHES

Projet de Communiqué de presse

Le Carrefour Alimentaire des Appalaches ouvre ses portes

Thetford Mines, le 1^{er} décembre 2021 – L'équipe et les bénévoles du Carrefour Alimentaire des Appalaches accueillent avec un immense plaisir les gens de la communauté pour l'ouverture de l'épicerie communautaire et son coin « café-rencontre », situées au 120, rue Notre Dame Est à Thetford Mines. Ce projet est rendu possible grâce à un financement de 93 000 \$, issu du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité, en collaboration avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

« L'épicerie communautaire répond concrètement aux besoins des citoyennes et citoyens de Thetford Mines en leur permettant d'avoir accès à toutes sortes de produits de première nécessité et à des aliments frais et bons pour la santé. Aussi, elle entretient et fait rayonner encore davantage l'esprit communautaire et contribue à perpétuer un filet social fort et solidaire. C'est pourquoi notre gouvernement est fier de soutenir ce projet. Par le financement accordé au Carrefour Alimentaire des Appalaches dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité, nous réitérons notre confiance envers les acteurs locaux et régionaux en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. »

Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et ministre responsable de la région de la Mauricie

« Je suis très fière de constater la mobilisation et l'implication du milieu dans le développement d'un projet novateur qui permettra d'agir directement sur les causes et les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Il s'agit d'une excellente nouvelle pour les personnes en situation de vulnérabilité dans la MRC des Appalaches. »

Isabelle Lecours, députée de Lotbinière-Frontenac et adjointe parlementaire de la ministre de la Sécurité publique

Des bénévoles impliqués depuis le début de la mise en place du Carrefour Alimentaire seront présents et vous feront une visite guidée des lieux. Il sera possible de faire vos premiers achats dans l'épicerie communautaire où l'on retrouve une grande variété d'aliments : des fruits et des légumes frais, des aliments non périssables, des produits d'entretien ménager, des produits hygiéniques, des mets cuisinés et surgelés, etc.

Vous serez également invité à prendre un moment d'arrêt au coin « café-rencontre » en agréable compagnie tout en dégustant un café et une collation. Vous pourrez également relaxer en profitant de l'accès Wi-Fi gratuit.

Le Carrefour Alimentaire est situé au centre-ville de Thetford Mines, un des milieux les plus défavorisés de la MRC des Appalaches, en plus d'être reconnu comme un désert alimentaire. Il a pour mission de répondre aux besoins non comblés liés à la sécurité alimentaire, et ce, dans toute la MRC des Appalaches. Son mode de gouvernance est participatif, favorisant l'implication citoyenne des gens de tous âges particulièrement en situation de vulnérabilité, mais aussi de gens de toute la communauté.

citoyenne des gens de tous âges particulièrement en situation de vulnérabilité, mais aussi de gens de toute la communauté.

Le Carrefour Alimentaire est un lieu :

- où l'on retrouve une épicerie communautaire, un « café-rencontre » et une cuisine communautaire, accessible à tous;
- où la population peut identifier ses besoins liés à la sécurité alimentaire et se doter de services;
- d'accès à proximité à une alimentation saine de qualité;
- d'appartenance visant les échanges, le développement de compétences, l'implication citoyenne et la socialisation;
- d'apprentissage du système alimentaire en augmentant les connaissances et les habilités des individus par rapport à la saine alimentation;
- de développement des initiatives et des services permettant d'accroître l'accès économique et physique aux aliments dans toute la MRC des Appalaches.

La cuisine communautaire pourra accueillir les familles, les groupes ou les organismes de la MRC des Appalaches dès 2022. Les personnes pourront y cuisiner des repas à moindre coût et participer à des ateliers et des formations. De plus, des activités liées à la sécurité alimentaire seront offertes.

La création du Carrefour Alimentaire découle d'une concertation entre les différents acteurs et partenaires interpellés par la sécurité alimentaire dans la MRC des Appalaches.

- 30 -

Source :

Lucie Patoine

Chargée de projet/Directrice du Carrefour Alimentaire des Appalaches

418 929-5907

Courriel : caappalaches@gmail.com

Avec la participation financière de :



HORAIRE DE LA PATINOIRE 2021-2022

La patinoire pourra être utilisée à compter du 25 décembre à moins d'indications contraires. Vous pouvez être tenu à jour via le Facebook de la Municipalité de Kinnear's Mills.

Dans les lieux à accès libre qui n'exigent pas le passeport vaccinal (ex : patinoire, cabane à patins, refuge), la limite de la capacité devra permettre une distanciation de 1 mètre. À l'intérieur, le port du couvre-visage est exigé en tout temps, sauf pour les exemptions déjà en vigueur.

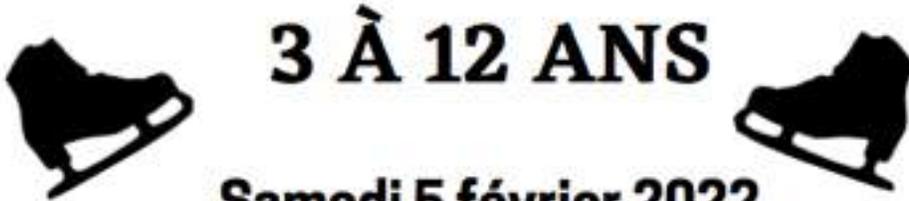
Voici l'horaire régulier de la saison 2022 :

Vendredi	19 h 00 à 22 h 00	Patinage libre ou hockey
		Fermeture des lumières extérieures
	22 h 00	Fermeture du local
Samedi	22 h 00	
	10 h 00 à 16 h 00	Patinage libre ou hockey
	19 h 00 à 22 h 00	
Dimanche	22 h 00	Fermeture des lumières extérieures
	10 h 00 à 17 h 00	Fermeture du local
	17 h 00	Patinage libre ou hockey
	17 h 00	Fermeture des lumières extérieures
	17 h 00	Fermeture du local

Les heures d'ouverture seront les suivantes durant les congés scolaires :

23,27,28,29,30 décembre 2021	13 h 00 à 16 h 00 et 18 h 00 à 20 h 00	Patinage libre ou hockey
24 et 31 décembre ouvert de 13h00 à 16h00	20 h 00	Fermeture des lumières et du local
2,3,4,5 et 6 janvier 2021	20 h 00	
17 janvier		
11 février	Ou selon l'horaire déjà établi.	
7,8,9,10,11 et 14 mars		

COURS DE PATINAGE



3 À 12 ANS

Samedi 5 février 2022

10h00 à 11h00

Samedi 12 février 2022

10h00 à 11h00

Samedi 19 février 2022

10h00 à 11h00

Résidents de Kinnear's Mills : Coût 20\$ / 3 cours
Non-résidents de Kinnear's Mills : Coût 40\$ / 3 cours

Inscription obligatoire : coordination@kinnearsmills.com ou 418-424-0082

MERCI AUX BÉNÉVOLES

Nous désirons remercier chaleureusement tous les bénévoles de la municipalité pour leur dévouement et leur implication.

Tous les membres du Conseil municipal vous souhaitent joyeux Noël et bonne année 2022.



Kinnear's Mills à l'écoute de ses familles et de ses aînés

Mise en œuvre et suivi du plan d'action MADA-PFM 2022-2026

Implementation and follow up of the action plan MADA-PFM | 2022-2026

C'est le 6 décembre dernier que le Conseil municipal a adopté une résolution pour la création et mise sur pied du comité de mise en œuvre et du suivi du plan d'action 2022-2026 de la Politique familiale municipale (PFM) et Municipalité amie des aînés de Kinnear's Mills.

Présidé par la responsable du comité Famille et Aîné de Kinnear's Mills, voici les membres représentatifs des familles et des aînés du milieu qui feront partie du comité :

- Joanne Labranche, RQFA
- Josyane Dufresne-Dubois, coordonnatrice au développement
- Léa Bellegarde, Kathleen Cliche et Jennifer Nutbrown (jeunes familles)
- Marie-France Dussault, Gilbert Fiset, Louise Trépanier et Solange Trépanier (aînés)

Le lancement officiel aura lieu ce printemps et toute la population de Kinnear's Mills sera invitée à participer à cet événement!

Vous pouvez compter sur votre comité pour vous tenir au courant.

The official launch will take place this spring and everyone in Kinnear's Mills will be invited to participate in this event!

You can count on your committee to keep you informed.

Marie-France Dussault, chargée de projet/Project Manager

It was on December 6 that the Municipal Council adopted a resolution for the creation and establishment of the committee for the implementation and monitoring of the action plan 2022 - 2026 of the Municipal Family Policy (PFM) and Senior-friendly Municipality of Kinnear's Mills.

Chaired by the person in charge of the Kinnear's Mills Family and Seniors Committee, here are the representative members of families and seniors from the community who will be part of the committee:



CHAUFFAGE D'APPOINT : QUELQUES CONSEILS POUR LE TEMPS FROID!

Saviez-vous que les appareils de chauffage d'appoint sont conçus uniquement pour fournir temporairement de la chaleur et qu'ils ne doivent jamais être en fonction sans surveillance? Afin d'utiliser adéquatement et de manière sécuritaire ce type d'équipement, et ainsi réduire le risque d'incendie, voici quelques conseils qu'une municipalité devrait mettre en pratique :

N'utilisez que des appareils portant le sceau d'un organisme reconnu comme CSA ou ULC.

Utilisez un radiateur électrique portatif à ventilateur uniquement pour produire de la chaleur momentanément et assurez-vous qu'il soit toujours sous surveillance. Une utilisation continue pendant des périodes prolongées augmente considérablement le risque d'incendie.

Branchez directement l'appareil dans une prise et non dans une rallonge électrique. Ne coupez jamais la fiche du cordon d'alimentation pour le raccorder directement au réseau.

Ne suspendez jamais ce type d'appareil au plafond ou ailleurs de quelque manière que ce soit.

Vérifiez si votre radiateur possède un dispositif de sécurité intégré qui stoppe son fonctionnement aussitôt qu'il est renversé. En l'absence d'un tel dispositif, remplacez-le.

Utilisez cet appareil avec prudence et discernement en tout temps puisqu'il chauffe énormément, et ce, même lors du fonctionnement normal. Il présente donc des risques d'incendie.

Assurez-vous de positionner le chauffage d'appoint loin des matières substances inflammables et le plus éloigné possible des meubles.

En cas de bris ou de défectuosité de l'appareil, débranchez-le rapidement et arrêtez de vous en servir.

En appliquant ces quelques règles, vous vous assurez d'augmenter la protection de vos biens et des personnes qui fréquentent vos bâtiments tout en diminuant les risques d'incendie.

Source : https://www.mutuellemmq.com/blogue/quelques-conseils-pour-le-temps-froid-qui-est-a-nos-portes/?fbclid=IwAR0y8B6MXOGnZafzJi7_0bVEUKKrzeBHJNVjEjzILk8CHdz6LM7KoUqXv8k



On récolte aussi ton talent!



2 postes d'assistant maraîcher à combler pour la saison 2022

- Salaire à partir de 14,50 \$/h
- Accès illimité aux légumes déclassés et rabais de 25% sur le prix des légumes
- Programme d'avantages sociaux personnalisés
 - Allocation mensuelle flexible entièrement payée par la Ferme qui peut aussi bien couvrir un abonnement au gym qu'une visite au vétérinaire
 - Prime de présence
 - Prime de rendement
 - Prime Champ Gauche, tu fais du bon travail, tu as de l'initiative, on bonifie ton allocation mensuelle, bref, on t'en donne plus
- Temps plein - 32 à 35 heures par semaine
Début avril à fin octobre ou Mai à août

L'emploi

- Implantation des cultures (semis, repiquage, transplantation)
- Entretien des cultures en champ et en serre (désherbage, tuteurage, fertilisation, etc.)
- Récolte (nettoyage, conditionnement, entreposage)
- Appui à la mise en marché

Le profil

- Soucis de l'efficacité et du travail bien fait
- Capacité à s'adapter à une grande diversité de conditions météo (pluie, chaleur, etc.)
- Très bonne condition physique
- Initiative et autonomie
- Service à la clientèle

On a la prétention de t'offrir une job diversifiée, gratifiante, mais surtout on s'assure de prendre soin de toi.

Ça t'intéresse? Écris-nous pourquoi et envoie-nous ton CV

info@fermechampgauche.com



Marley Gastronomie Animale

Je suis une jeune entrepreneure qui veut aider les propriétaires d'animaux à rendre leur routine plus accommodante. Les livraisons à domicile de moulée et de gâterie pour chien/chat sont sans frais dans les secteurs sélectionnés. Donc, plus besoin d'acheter les produits à l'épicerie qui souvent ne sont pas des produits de qualité et qui pourraient nuire à la santé de votre animal.

De plus, j'offre le service de rééducation canine. Du chiot jusqu'au chien adulte, que ce soit un problème d'agressivité, aboiement, malpropreté et bien plus. Je suis la personne qui pourra vous aider dans l'apprentissage de votre chiot et dans la correction de mauvais comportement.

Au plaisir de faire affaire avec vous!

**Marilyne Chabot-Marcoux
Propriétaire**

LIVRAISON POSSIBLE À KINNEAR'S MILLS ET ENVIRONS

Pour me contacter : 418-226-5903





Municipalité de Kinnear's Mills
120, rue des Églises, Kinnear's Mills (Québec) G0N 1K0

Tél : 418 424-3377 – téléc. : 418 424-0119

info@kinnearsmills.com

Canada

Province de Québec

M.R.C. des Appalaches

AVIS PUBLIC

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Kinnear's Mills, que :

Le règlement numéro 505 concernant l'imposition des taxes pour l'année 2022 a été adopté par le Conseil municipal à sa réunion extraordinaire du 6 décembre 2021.

Toute personne qui désire en prendre connaissance peut le faire en vous rendant à l'onglet Vie communautaire – règlement sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.kinnearsmills.com ou au bureau municipal aux heures d'ouverture.

Donné à Kinnear's Mills, ce 8^e jour de décembre 2021.

SIGNÉ

Claudette Perreault, directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Kinnear's Mills, 120, rue des Églises, certifie que j'ai publié le présent avis public en conformité avec l'article 431 du *code municipal*.

Signé à Kinnear's Mills à 9 h 35, ce 8^e jour de décembre 2021.

SIGNÉ

Claudette Perreault, directrice générale et greffière-trésorière

Mot du comité d'embellissement

Envoyez-nous vos photos !

Nous publierons vos images dans le prochain Sons d'Cloches. Faites-nous parvenir vos clichés :

— Par courriel à l'adresse
coordination@kinnearsmills.com



COURS DE PEINTURE ACRYLIQUE
offert à Kinnear's Mills
Pour débutants et expérimentés

Du 20 janvier au 24 mars 2022

À la salle municipale

De 9h30 à 12hrs

Coût pour la session : \$240

Fournitures non incluses

Maximum : 6 personnes

Pour informations contactez Josée Pomerleau

418-332-7466



RÉPERTOIRE DES SERVICES AUX ÂÎNÉS

MRC DES APPALACHES

Réalisé par le Conseil des aînés et des retraités de la MRC des Appalaches, le répertoire de services pour les aînés de la MRC des Appalaches a pour objectif de mieux informer les aînés et leurs proches des ressources et des services qui sont à leur disposition. Il sert également à mieux les renseigner sur leurs droits et obligations.

Les sujets qui y sont abordés sont diversifiés et portent notamment sur :

- la santé et le mieux-être des aînés
- l'hébergement
- le transport
- l'aide domestique
- le soutien moral et psychologique

**** Vous pouvez vous procurer une copie papier gratuitement au bureau municipal ** ou encore le visionner via notre site web : www.kinnearsmills.com**



**NOUS AVONS BESOIN DE 3 ÉQUIPES
DE RACCOMPAGNATEURS DE 3-4
PERSONNES**

**VOUS DÉSIREZ VOUS IMPLIQUER
APPELEZ-NOUS AU 418-424-0082**

OPÉRATION NATIONALE CONCERTÉE

ONC : Alcool-Drogues | Prendre le volant avec la capacité de conduite affaiblie par l'alcool, la drogue ou une combinaison des deux est un acte criminel aux conséquences graves, autant pour le conducteur que pour les victimes potentielles.

Même s'il savait que ses capacités étaient affaiblies par l'alcool, Bernard* a tout de même décidé de prendre le volant croyant que rien ne pouvait lui arriver étant donné qu'il n'avait que quelques minutes de route à faire pour se rendre chez lui.

Le geste de Bernard a eu de graves répercussions sur sa vie et celle de ses proches. Perdre son permis de conduire et avoir un casier judiciaire n'est vraiment pas l'exemple que Bernard voulait montrer à ses enfants.

Lorsque l'on consomme de l'alcool et/ou de la drogue, on ne conduit pas !

*Cette situation en est une fictive à des fins de sensibilisation.



ONC: Alcohol-Drugs | Driving while impaired by alcohol, drugs or a combination of the two is a criminal act with serious consequences, both for the driver and for potential victims.

Even though he knew that his abilities were impaired by alcohol, Bernard * still decided to get behind the wheel, believing that nothing could happen to him since he only had a few minutes' drive to do. go home.

Bernard's gesture had serious repercussions on his life and that of those close to him. Losing his driver's license and having a criminal record is really not the example Bernard wanted to set for his children.

When you consume alcohol and / or drugs, you don't drive!

* This situation is a fictitious one for awareness purposes.

ACTIVITÉ DE NOËL ✨ 18 DÉCEMBRE 2021 AU PARC MUNICIPAL

Comme dirait l'astronaute dans le film Appolo 13 : Houston on a un problème!!!! Le Père Noël sera avec nous le 18 décembre 2021 et il a une mission super importante à confier aux enfants de Kinnear's Mills. On vous le dit, C'EST DU SÉRIEUX!

Le Père Noël veut confier cette mission aux enfants de Kinnear's Mills. Pourquoi? Tout simplement parce que nous avons des enfants courageux et qu'ils sont prêts à tout pour retrouver les choses perdues. En moins de 30 min, cet été, plusieurs de vos enfants ont réussi à retrouver les pépites d'or du Pirate.

Cette fois-ci nous avons besoin de vos enfants pour aider le Père Noël à retrouver les étoiles perdues. ✨

Inscrivez-vos enfants sans plus attendre, nous avons besoin d'eux.

SAMEDI 18 DÉCEMBRE 2021
15H00 À 16H30

Activité de Noël

J'AI BESOIN D'AIDE POUR
RETROUVER LES ÉTOILES
PERDUES! EST-CE QUE TU
PEUX VENIR M'AIDER?

15H00 À 15H30 / PERMIS DE CHASSE AUX ÉTOILES
15H30 / CHASSE AUX ÉTOILES
16H00 - SURPRISES OFFERTES AUX ENFANTS

DU PLAISIR POUR TOUTE LA FAMILLE

- SUR INSCRIPTION SEULEMENT -

POUR VOUS INSCRIRE :
COORDINATION@KINNEARSMILLS.COM
PAR TÉLÉPHONE : 1-418-424-0082
OU SUR MESSENGER

🌟 ANNONCE DU PREMIER PRIX DE PARTICIPATION POUR L'ACTIVITÉ DE NOËL 🌟

COUREZ LA CHANCE DE GAGNER UNE PASSE FAMILIALE POUR LE SKI / GLISSADES GRÂCE À UNE GÉNÉREUSE COMMANDITE DU MONT ADSTOCK, STATION RÉCRÉOTOURISTIQUE !

* Ouvert aux résidents seulement qui participeront à l'activité de Noël

Détails sur place lors de l'activité

MERCI AU Mont Adstock, station récréotouristique 📍



🌟 ANNONCE DU DEUXIÈME PRIX DE PARTICIPATION POUR L'ACTIVITÉ DE NOËL 🌟

COUREZ LA CHANCE DE GAGNER UNE DES 10 PAIRES DE BILLETS VALIDE POUR 2 PERSONNES DE TOUS ÂGES CHEZ CINÉMA PIGALLE DE THETFORD

Situé au coeur du centre-ville de Thetford Mines, le cinéma Pigalle vous offre deux salles confortables et équipées d'écrans et de systèmes de son haute performance.

* Ouvert aux résidents seulement qui participeront à l'activité de Noël

Détails sur place lors de l'activité

MERCI AU CINÉMA PIGALLE DE THETFORD :)



**MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS
MRC DES APPALACHES**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Claudette Perreault, directrice générale de la susdite municipalité, QUE :

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la session ordinaire du 6 décembre 2021 décrétant la rémunération et l'allocation des élus;

Le présent règlement sera adopté à l'assemblée du conseil qui se tiendra le 10 janvier 2022 à 19 h 30 au lieu ordinaire des sessions du conseil :

**RÈGLEMENT N° 506
DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION
DE DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c.T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité de Kinnear's Mills est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 6 décembre 2021

ATTENDU QUE lecture du présent règlement a été faite lors de la séance du 6 décembre 2021;

ATTENDU QU'un avis a été publié au moins vingt-et-un (21) jours avant l'adoption dudit règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____ et appuyé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers incluant le vote du maire que le règlement numéro 506 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1. Titre

Le présent règlement est intitulé « Règlement décrétant la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux ».

Article 2. Terminologie

2.1 « Rémunération de base » signifie le traitement versé au maire et aux conseillers à titre de salaire pour les services qu'ils rendent à la municipalité.

2.2 « Allocation de dépenses » signifie un montant compensatoire pour dépenses correspondant à la moitié du montant de la rémunération de base.

Article 3. Rémunération de base du maire

La rémunération de base du maire est fixée à 8 183,26 \$, plus un montant supplémentaire de 33,33 \$ pour chaque présence aux sessions ordinaires et extraordinaires, aux réunions préparatoires à ces sessions ou à toute autre réunion de travail.

Article 4. Rémunération de base des conseillers

La rémunération de base de chacun des conseillers correspond au tiers de celle versée au maire, soit 2 727,90 \$, plus un montant supplémentaire de 33,33 \$ pour chaque présence aux sessions ordinaires et extraordinaires, aux réunions préparatoires à ces sessions ou à toute autre réunion de travail.

Article 5. Allocation de dépenses du maire

L'allocation de dépenses du maire est fixée à 4 091,03 \$, plus un montant de 16,67 \$ pour chaque présence aux sessions ordinaires et extraordinaires, aux réunions préparatoires à ces sessions ou à toute autre réunion de travail.

Article 6. Allocation de dépenses des conseillers

L'allocation de dépenses de chacun des conseillers est fixée à 1 363,95 \$, plus un montant de 16,67 \$ pour chaque présence aux sessions ordinaires et extraordinaires, aux réunions préparatoires à ces sessions ou à toute autre réunion de travail.

Article 7. Réunion préparatoire

La présence à une seule réunion préparatoire sera rémunérée tous les mois.

Article 8. Réunion de travail

Réunion qui consiste à étudier des dossiers qui ne font pas parties des réunions préparatoires aux sessions du Conseil, par exemple, l'étude de projets municipaux.

Article 9. Rémunération du maire suppléant

Le maire suppléant aura droit à la rémunération de base du maire lorsqu'il le remplacera dans l'exercice de ses fonctions durant une période minimale de trente (30) jours consécutifs, ainsi qu'à son allocation de dépenses à compter du trente-et-unième (31^e) jour d'absence de ce dernier, et ce, jusqu'à son retour dans ses fonctions.

Article 10. Versement de la rémunération

La rémunération de base et l'allocation de dépenses du maire et des conseillers leur seront versées une fois par mois durant l'année.

Article 11.

Le présent règlement abroge tout autre règlement connexe adopté antérieurement.

Article 12.

Le présent règlement est rétroactif au 1^{er} janvier 2022.

Article 13.

La rémunération de base et l'allocation de dépenses seront indexées au début de chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation.

Article 14. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

SIGNÉ

Marquis Bédard, maire

SIGNÉ

Claudette Perreault, directrice générale/secrétaire-trésorière

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je, soussigné, Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Kinnear's Mills, certifie sous serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus, conformément à la loi, le 7 décembre 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 7 décembre 2021.

SIGNÉ

Claudette Perreault, directrice générale/secrétaire-trésorière

PROJET GARDERIE

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

LA MUNICIPALITÉ SE PENCHE SUR LA POSSIBILITÉ D'ÉTABLIR UNE GARDERIE AFIN DE RENCONTRER LES BESOINS DES JEUNES FAMILLES. LE GOUVERNEMENT OFFRE DES BUDGETS AFIN DE FACILITER L'IMPLANTATION DE SERVICE DE GARDE. CE GENRE DE PROJET SE BÂTIT AVEC L'IMPLICATION DE LA COMMUNAUTÉ DONC, SI VOUS DÉSIREZ VOUS IMPLIQUER, N'HÉSITÉS PAS À NOUS CONTACTER.

TOUT EST À FAIRE, MAIS TOUS ENSEMBLE NOUS POUVONS FAIRE DE GRANDES CHOSES!

POUR INFORMATIONS :
ROBERT SANFAÇON, CONSEILLER
418-951-4972



MOT D'HÉRITAGE KINNEAR'S MILLS



REPAS CHAUDS

Plus de 30 repas chauds ont été distribués le 5 décembre dernier à des résidents de Kinnear's Mills.

Merci à nos bénévoles pour la préparation des repas. Merci Céline, Linda, Laurie, Louise, Richard et Marie-France 😊

HOT MEALS

More than 30 hot meals were distributed on December 5 to residents of Kinnear's Mills. Thank you to our volunteers for preparing meals. Thank you Céline, Linda, Laurie, Louise, Richard and Marie-

France 😊

VOTRE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



De gauche à droite : M. James Allan, M. Carl Dubois, Mme. Marisol Brochu, M. Roger Gosselin, Mme. Joanne Labranche, M. Marquis Bédard (Maire), M. Robert Sanfaçon

Calendrier municipal Janvier 2022

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1
						Patinoire FERMÉ
2	3	4	5	6	7	8
Patinoire ouverte de 10h à 17h	Patinoire ouverte de 13h à 16h et 18h à 20h	Pré-réunion du conseil à 19h30			Patinoire ouverte de 19h à 22h	Patinoire ouverte de 10h à 16h et 19h à 22h
9	10	11	12	13	14	15
Patinoire ouverte de 10h à 17h	Séance du conseil à 20h00				Patinoire ouverte de 19h à 22h	Patinoire ouverte de 10h à 16h et 19h à 22h
16	17	18	19	20	21	22
Patinoire ouverte de 10h à 17h	Patinoire ouverte de 13h à 16h et 18h à 20h				Patinoire ouverte de 19h à 22h	Patinoire ouverte de 10h à 16h et 19h à 22h
23	24	25	26	27	28	29
Patinoire ouverte de 10h à 17h					Patinoire ouverte de 19 h à 22 h	Patinoire ouverte de 10h à 16h et 19h à 22h
30	31					
Patinoire ouverte de 10h à 17h	Pré-réunion du conseil à 19h30					